



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | CULTURES ORNEMENTALES EN SERRE

N° 4, 26 avril 2023

Nouveau ravageur en serre au Québec : *Thrips parvispinus*

État de la situation

Thrips parvispinus est originaire d'Asie. Il a été rapporté pour la première fois en 2020 aux États-Unis, dans une serre en Floride. Il a été signalé dans les serres au Canada pour la première fois en Ontario en 2021 sur des végétaux importés. La situation entourant cet insecte a évolué rapidement depuis les dernières semaines.

Menace grandissante en Floride

Depuis 2020, au sud de la Floride, *Thrips parvispinus* n'est plus seulement observé en serre, mais également dans les végétaux des aménagements extérieurs. Il infeste aussi les champs de piments et poivrons et menace de nombreuses autres cultures, puisqu'il est polyphage et présent en grande quantité. Il est si envahissant qu'il est maintenant un organisme nuisible réglementé dans certains secteurs de la Floride; il est souhaité d'éviter sa dispersion vers d'autres États.

Le 31 mars 2023, la *Florida Nursery, Growers and Landscape Association – Miami-Dade Chapter* a transmis une lettre à ses membres ainsi qu'aux élus locaux. Cette lettre demande de l'aide, notamment financière, pour les producteurs affectés par ce ravageur. Elle mentionne que l'urgence de la menace du thrips ne pouvait pas tomber à un pire moment, soit celui des livraisons printanières. En effet, sans les ventes et les livraisons des 6 à 8 prochaines semaines, les fermes pourraient être contraintes de cesser définitivement leurs activités. De plus, des sommes inégalées sont dépensées pour l'achat de pesticides employés contre *Thrips parvispinus*. Des inspections sont en cours, et 19 sites de production floridiens ont déjà été mis en quarantaine (ce nombre pourrait avoir augmenté depuis).

État de la situation au Québec

Notons d'abord que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a évalué les risques à la suite de la découverte de l'insecte en Ontario en 2021. Elle a conclu qu'il n'est pas nécessaire d'imposer des mesures de quarantaine ni de réglementer ce ravageur. En effet, *Thrips parvispinus* ne peut pas survivre à l'hiver à l'extérieur, au Canada.

Les collaborateurs du RAP Cultures ornementales en serre ont remarqué les dommages caractéristiques, ainsi que la présence de thrips ressemblant à *Thrips parvispinus* dans de nombreuses espèces de plantes tropicales provenant de la Floride, dont *Schefflera arboricola*, *Gardenia* sp. et *Hoya carnosa*.

Celles-ci ont été livrées dans plusieurs régions du Québec au cours des dernières semaines. Des échantillons de ces arrivages ont été envoyés au Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection (LEDP) du MAPAQ. Les entomologistes ont confirmé l'identité du ravageur dans le *Gardenia*. Ils soupçonnent fortement que des larves trouvées dans les échantillons de *Hoya* soient celles de *Thrips parvispinus*.

Que faire?

Isoler les arrivages

Considérant que *Thrips parvispinus* est polyphage, s'il est présent dans un lot de plantes tropicales, il pourrait se propager à d'autres plantes aux alentours. Par exemple, il pourrait faire des dommages aux plants de piments et poivrons destinés à la vente en jardinerie. Il est recommandé de bien observer tout arrivage avant de les déplacer parmi les végétaux déjà en place. Parmi les plantes ornementales hôtes, on compte *Anthurium*, *Chrysanthemum*, *Dahlia*, *Dipladenia*, *Ficus*, *Gardenia*, *Gerbera*, *Hibiscus*, *Hoya*, *Mandevilla* et *Schefflera*.

Dépistage

Il est important d'inspecter les plantes tropicales d'arrivage, particulièrement celles venant de Floride ou d'Ontario, afin d'y déceler les dommages et les insectes.

Reconnaître les dommages : Chez plusieurs plantes hôtes, *Thrips parvispinus* endommage particulièrement les jeunes pousses. Celles-ci se déforment en grandissant. Les parties apicales sont souvent jaunes et les feuilles se développent avec des cicatrices liégeuses. Sur certains végétaux, comme le *Hoya*, ils causent la mort des bourgeons. On peut confondre les dommages avec ceux du tarsonème trapu.



Dommages de *Thrips parvispinus* sur *Gardenia* sp.
Photos : IQDHO

[Cliquez sur la photo pour l'agrandir](#)

Dépister les thrips : Effectuer un battage : Secouer le feuillage et les fleurs au-dessus d'une feuille blanche pour déterminer si des adultes et des larves de *Thrips parvispinus* s'y trouvent. Aussi, chercher des thrips à l'intérieur des fleurs en les disséquant.

- Femelles : 1 mm. Corps « divisé » en deux couleurs : Tête et thorax bruns, abdomen noir.
- Mâles : jaunes, 0,6 mm.

Ce nouveau ravageur est différent du thrips des petits fruits (*Frankliniella occidentalis*), du thrips de l'oignon (*Thrips tabaci*) et d'*Echinothrips* sp. mais ressemble à certains thrips exotiques. Une identification au Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection (LEDP) peut être réalisée pour confirmer l'espèce.



Thrips parvispinus adulte (femelle)

Photo : IQDHO

[Cliquer sur la photo pour l'agrandir](#)

Traitements

Des insecticides peuvent être appliqués si l'insecte est présent. Comme des interventions sont probablement faites sur une base régulière chez les fournisseurs, il ne serait pas étonnant que ce thrips soit résistant à certains insecticides.

Trempeage des boutures

Des boutures de plantes tropicales, de chrysanthèmes ou autres sont aussi fréquemment exportées de Floride au Canada. Rappelons que l'étiquette de certains bio-insecticides à base d'huile, de savon ou de *Beauveria bassiana* permet le trempage (bassinage) comme méthode d'application contre les aleurodes, et contre les thrips dans le cas des huiles minérales.

Dr Rose Buitenhuis, du Centre de recherche et d'innovation de Vineland en Ontario a testé le trempage sur *Thrips parvispinus*. Son équipe de recherche a observé une réduction de près de 70 % de la population de *Thrips parvispinus* par le trempage de boutures de *Mandevilla* sp. Avec de l'huile minérale (Landscape Oil, SuffOil-X 0,1 %) ou avec *Beauveria bassiana* (BotaniGard WP 2,5 g/L).

Il est toutefois important de vérifier les risques de phytotoxicité sur les espèces végétales avec les produits choisis, particulièrement l'huile.

Bulletin d'information No 3, 2022: [Trempeage des boutures en début de culture](#)



Domages de *Thrips parvispinus* sur *Schefflera arboricola* à gauche et sur *Hoya* sp. à droite.
Photos : IQDHO

Cliquer sur la photo pour l'agrandir

Lutte biologique

Des informations préliminaires suggèrent que les auxiliaires *Orius* sp., *Chrysoperla* sp. et *Amblyseius swirskii* seraient potentiellement de bons prédateurs contre *Thrips parvispinus*. Des recherches sont en cours et les méthodes d'interventions seront développées au Canada ainsi qu'aux États-Unis.

Pour plus d'information

- Blogue ONfloriculture. [Thrips parvispinus \("Pepper Thrips"\): The Importance of Inspecting Plants and Dipping Cuttings from Florida](#). Jandricic, Sarah. OMAFRA, 18 avril 2023.
- Summerfield, Ashley et Jandricic, Sarah. [New thrips, new problems - Thrips parvispinus intercepted in Ontario](#). 2022. Greenhouse Canada.
- Fiche de l'Université de Floride : Ahmed, M. Z., A. M. Revynthi, C.L. McKenzie, and L. S. Osborne, 2023. [Thrips parvispinus \(Karny\), an emerging invasive regulated pest in the United States](#).
- Calkins, Bill. ["NEW" INVASIVE THRIPS SPECIES: Thrips parvispinus](#). 14 avril 2023. Tech on demand-GrowerTalks.
- Clé d'identification des thrips pour les serres du Canada (incluant *Thrips parvispinus*): Summerfield et Jandricic, OMAFRA/VRIC 2018. [Simple key to important thrips pests of Canadian greenhouses](#)
- Site Web de [SAGÉ pesticides](#) (informations sur les pesticides homologués ainsi que sur leur gestion rationnelle et sécuritaire).

Ce bulletin d'information a été rédigé par Marie-Édith Tousignant, agr. (IQDHO) et révisé par la [Direction de la phytoprotection](#) (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du sous-réseau Cultures ornementales en serre ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.